



**RÉUNION SUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE SUR LES REQUINS
MIGRATEURS SOUS LA CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES**

Manille, Philippines, 10-12 février 2010

UNEP/CMS/MS3/REPORT

RAPPORT DE LA RÉUNION

Point 1 de l'ordre du jour: Allocutions de bienvenue

1. Mme Theresa Mundita Lim (Philippines) a ouvert la réunion et a souhaité la bienvenue aux délégués. Elle a remercié M. David Hogan (États-Unis d'Amérique) pour son travail en tant que Coordonnateur du groupe de rédaction du Plan de conservation et Président de la réunion technique. Elle a exprimé l'espoir que la réunion principale puisse faire avancer la négociation du Mémoire.

2. Mme Lim a ensuite présenté deux invités très attendus qui ont joué un rôle de premier plan pour la conservation des requins. Le premier, M. Manuel Gerochi, Sous-Secrétaire au Département de l'environnement et des ressources naturelles, qui s'est félicité de participer à la réunion et qui a souligné combien il était important que tous les pays protègent leur faune sauvage, en particulier durant l'Année internationale de la biodiversité. La biodiversité est liée à la réduction de la pauvreté et subit les effets des changements climatiques. Tous les États de l'aire de répartition ont le devoir de protéger les espèces migratrices et la CMS offre une tribune pour la coopération internationale afin d'atteindre cet objectif. Malheureusement, de nombreuses espèces, y compris les requins, sont aujourd'hui en régression. Les causes sont nombreuses, mais les espèces jouent souvent un rôle important dans leurs écosystèmes. M. Gerochi a souhaité que la réunion puisse mener à bonne fin les négociations afin que les discours puissent enfin se traduire en actions concrètes.

3. Le deuxième invité très attendu était M. Arthur Yap, qui avait été nommé en août 2004 Secrétaire au Département de l'agriculture, à 34 ans, le plus jeune secrétaire jamais élu à ce poste. Il a souhaité la bienvenue aux délégués venus aux Philippines et a espéré qu'ils puissent voir un peu le pays durant leur visite. Il a regretté qu'en tant que Secrétaire à l'agriculture, il devait souvent répondre à des questions sur les prix des denrées alimentaires mais rarement à des questions fondamentales telles que la lutte contre la pauvreté. Il a déclaré que les Philippines figuraient sur la liste des 55 pays les plus exposés aux risques dus aux changements climatiques, liste établie par les Nations Unies. Les effets s'étaient déjà manifestés sous la forme de cyclones qui avaient causé des inondations massives et détruit des terres agricoles, avec pour conséquence un million de tonnes de riz pourrissant dans les rizières, aggravant ainsi la pauvreté. Il s'est dit honoré et heureux d'accueillir aux Philippines la réunion sur les requins. Le thème embrassait plusieurs secteurs et il avait le même pouvoir d'incitation que l'Initiative du Triangle du Corail. La durabilité figurait en bonne place dans le programme du Gouvernement des Philippines, en partie en raison de l'accroissement démographique dans le

pays (qui compte aujourd'hui 91 millions d'habitants, contre 84 millions en 2004). Il a également insisté sur l'importance de faire participer le secteur privé et pas seulement les organismes gouvernementaux et les ONG aux activités de conservation.

4. Mme Elizabeth Mrema, Secrétaire exécutif de la CMS, a souhaité la bienvenue aux délégués à la troisième réunion de négociation sur les requins et a espéré que les progrès soient aussi bons que ceux accomplis durant les deux jours précédents au cours de la réunion technique. Elle a remercié le Gouvernement des Philippines pour son hospitalité. Se référant à la présentation de Mme Sarah Fowler lors de la réunion technique, qui avait brossé un tableau peu encourageant de l'état de conservation des requins partout dans le monde, en raison des pêches ciblées et non ciblées, Mme Mrema a déclaré qu'il était impératif de mettre en place un instrument international pour conserver ces poissons très migrateurs. S'il est vrai qu'il existe d'autres instruments nationaux, régionaux et internationaux pour réglementer la pêche, ceux-ci ne suffisent pas et il est nécessaire d'intensifier les efforts. Un MdE sous la houlette de la CMS pourrait stimuler la coopération internationale et déboucher sur des mesures à l'échelon national. La présence de deux secrétaires clés du Gouvernement à cette session d'ouverture témoigne de l'importance attachée à notre travail et de la nécessité d'une coopération intersectorielle.

5. Mme Lim a ensuite invité les représentants des pays et organismes qui avaient contribué à l'organisation de la réunion à prendre la parole.

6. Mme Charlotte Gobin, représentant la France, l'un des principaux sponsors de la réunion, a remercié les hôtes et les organisateurs. Elle a reconnu que de nombreuses espèces de requins sont menacées et que la France, avec sa Zone économique exclusive était largement responsable de leur survie. La France mettait en œuvre une stratégie nationale pour la protection des écosystèmes marins, dans laquelle la conservation des requins tenait une place importante. La pêche ciblée des requins marteaux avait été interdite et la France appuyait l'inscription d'autres espèces sur la liste de la CITES.

7. M. Oliver Schall, représentant l'Allemagne, également l'un des principaux sponsors de la réunion, a expliqué que son pays était le Gouvernement hôte du Secrétariat de la CMS et dépositaire de la Convention. L'Allemagne était aussi politiquement engagée pour garantir un instrument pour la conservation des requins. Il a remercié les hôtes, le Secrétariat et l'Espagne, qui assume la présidence de l'UE, pour le travail effectué en prévision de la réunion.

8. M. Juan José Areces Maqueda (Espagne) s'est exprimé au nom de l'Union européenne. Il a souligné l'importance de protéger les requins et a cité de nouveaux règlements et quotas européens concernant la pêche du requin pèlerin et du grand requin blanc. La durabilité et la biodiversité s'inscrivent en tête de l'agenda politique en raison de l'Année internationale de la biodiversité, et d'ajouter qu'un instrument applicable aux requins serait une contribution importante à cette campagne.

9. M. Peter Örn, représentant la Suède, également l'un des sponsors de la réunion, a fait siennes les idées exprimées par les intervenants précédents. Il a fait remarquer que les requins étaient présents sur notre planète Terre depuis des millions d'années mais qu'ils étaient maintenant menacés. Le nombre de requins recensés dans les eaux nationales de la Suède avait diminué, mais le problème était mondial. Il ne doutait pas que des progrès seraient accomplis au cours de la réunion.

10. Mme Sheila Vergara du Centre de l'ANASE pour la biodiversité, une OIG ayant son siège à Manille, a expliqué le rôle de son organisation en ce qui concerne l'aide fournie aux États Membres pour qu'ils se conforment aux MEA. Elle a insisté sur l'importance de la CMS

pour la conservation de la biodiversité marine et a souhaité que le MdE une fois conclu stimulera la prise d'initiatives à l'échelon mondial.

Point 2 de l'ordre du jour: Élection des membres du Bureau

11. Mme Mrema (Secrétaire exécutif de la CMS) est passée au point 2 de l'ordre du jour, c'est-à-dire l'élection des membres du Bureau. Elle a informé la réunion que la veille de la réunion technique, les chefs de délégation s'étaient réunis et avaient décidé par consensus de proposer qu'un représentant du pays hôte, les Philippines, préside la réunion principale. Il avait également été proposé que l'Australie remplisse les fonctions de Vice-Président. Ces deux propositions ont été acceptées.

12. Les chefs de délégation étaient également convenus d'établir un Comité de vérification des pouvoirs composée de trois délégués et tenant compte de la représentation régionale et linguistique à la réunion. Ont été proposées pour constituer le Comité de vérification des pouvoirs les délégations de l'Allemagne pour l'Europe, du Costa Rica pour l'Amérique latine et de la Guinée pour l'Afrique. Les participants ont accepté cette proposition et ont laissé au Comité le soin d'élire son propre président.

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption des règles de procédure

13. Le Président a présenté le document portant la cote UNEP/CMS/MS3/Doc.3 (Règlement intérieur provisoire) et a invité le Secrétariat à fournir une explication plus détaillée. M. Marco Barbieri (Administrateur chargé des Accords, Secrétariat de la CMS) a précisé que les chefs de délégation étaient convenus de proposer le même règlement intérieur que lors de la deuxième réunion sur les requins à Rome. Il s'agissait en substance des règles adoptées à la neuvième réunion de la Conférence des parties à la CMS, à appliquer *mutatis mutandis* avec quelques adaptations et amendements. Une différence importante est qu'il n'y a pas de distinction entre Parties et Non-Parties. Une autre différence non négligeable est que toutes les décisions prises à la réunion doivent être prises par consensus. Les participants n'ayant fourni ni commentaires ni objections, le règlement intérieur a été adopté par consensus.

Point 4 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et du programme de la réunion

14. Le Président a présenté l'ordre du jour (UNEP/CMS/MS3/Doc.1) et le calendrier des travaux de la réunion (UNEP/CMS/MS3/Doc.2.1) et a invité le Secrétariat à en fournir les détails. Il a été décidé que la réunion se tiendrait de 9 heures à 18 heures, en deux groupes séparés si nécessaire. Les deux documents ont été adoptés tels que présentés. L'ordre du jour est joint comme **Annexe 1** et la liste des documents comme **Annexe 2** au présent rapport.

Point 5 de l'ordre du jour: Vue d'ensemble et objectifs de la réunion

15. Le Président a invité le Secrétariat à fixer les objectifs de la réunion. M. Barbieri a précisé que les deux jours de la réunion technique avaient permis de définir certains des principaux objectifs. Chacun espérait que la réunion principale permettrait aux délégués de poser des questions et que si des réponses satisfaisantes étaient fournies, la voie serait ouverte pour conclure la négociation du Mémorandum d'entente. Le Plan de conservation pourrait aussi avancer jusqu'à un stade où il pourrait être adopté, soit à la présente réunion, soit plus tard à la première Réunion des Signataires.

16. Après la deuxième réunion de négociation tenue immédiatement après la dernière Conférence des parties (COP), le Secrétariat avait préparé un projet révisé de MdE en tenant compte des commentaires formulés et l'avait transmis à tous les pays qui avaient participé à une réunion de négociation ou aux deux. Le projet le plus récent figurait dans le document portant la cote UNEP/CMS/MS3/Doc.4. Quant au Plan de conservation, le texte contenait des parties entre crochets, indiquant des questions controversées ou irrésolues sur lesquelles il fallait trancher. On s'est efforcé d'adopter des termes plus vagues là où les pays l'avaient demandé ou lorsqu'ils semblaient trop prescriptifs pour un instrument non contraignant. Les détails excessifs ont été supprimés et quelques dispositions utiles ont été transférées dans de nouvelles annexes afin qu'elles ne soient pas perdues et pour raccourcir le texte principal.

Point 6 de l'ordre du jour: Examen, élaboration ultérieure et adoption du projet de Mémoire d'Entente sur la conservation des requins migrateurs

17. Le Président a sollicité l'avis des participants sur la manière de procéder et a proposé un examen du texte ligne par ligne et paragraphe par paragraphe.

18. Le délégué de l'UE a offert au Président sa pleine collaboration. Il a suggéré d'apporter quelques améliorations au texte mais s'est dit inquiet du fait que les réunions précédentes ne s'étaient pas penchées sur les détails des aspects administratifs et financiers.

19. Les Philippines ont accepté l'idée de conclure un instrument pour travailler avec d'autres instances. Il faudrait insérer définitivement les trois grandes espèces (grand blanc, requin baleine et requin pèlerin) dans le MdE et les problèmes à résoudre tels que l'utilisation, l'huile de foie de requin et la pêche sportive. Il faudrait aussi étudier les moyens de fournir les ressources humaines et financières pour mettre en œuvre l'instrument.

20. Le Togo a également fait sienne l'idée d'un instrument qui contribuerait à la conservation des requins dans les eaux togolaises. Maurice a plaidé en faveur d'un document concis, notamment du fait que certaines délégations ont souhaité remanier le texte du Plan de conservation au MdE. La représentante de l'Argentine a remercié le Gouvernement des Philippines pour avoir accueilli la réunion et le Secrétariat de la CMS qui lui avait permis de participer. Elle a souligné que l'instrument proposé ne devrait pas être contraignant et qu'il faudrait utiliser des termes modérés pour ne pas décourager les signataires potentiels.

21. Le Secrétariat a mis en lumière deux questions importantes encore irrésolues. La première est la couverture taxonomique du MdE (les espèces à inclure dans l'Annexe) et la seconde concernait la définition du terme « Signataire » (devrait-il se rapporter uniquement aux États et aux ORIE) et comment se comporter ensuite avec les partenaires.

Espèces

22. La Nouvelle-Zélande a appuyé l'élaboration du MdE mais s'inquiétait au sujet de sa portée et de sa complexité. Partant, elle a proposé de se concentrer sur le grand blanc, le requin baleine et le requin pèlerin. Cela renforcerait les gains en matière de conservation et établirait le MdE, auquel on pourrait par la suite ajouter d'autres espèces. La Norvège a accepté et a proposé que le MdE ne couvre que les espèces inscrites aux Annexes de la CMS. La Commission européenne a fait observer que le texte de la Convention contenait les espèces de l'Annexe II comme celles ayant un état de conservation défavorable et qui bénéficieraient d'une coopération internationale. Cela ne semble justifier en aucun cas l'exclusion du MdE de l'une quelconque des sept espèces répertoriées dans la Convention. Il devrait aussi être possible d'inclure d'autres espèces dans le MdE, ce qui serait un moyen plus rapide d'arriver à la

conservation que ne l'est la CMS. Le nombre d'espèces et les rapports institutionnels entre la CMS et le MdE étaient des questions distinctes. La Croatie et le Royaume-Uni ont appuyé la Commission européenne, mais l'Argentine, soutenue par le Chili, s'est inquiétée de ce que le MdE s'aligne automatiquement sur la CMS en ce qui concerne la liste des espèces.

23. Les États-Unis d'Amérique ont rappelé le débat mené à Rome lors de la Deuxième réunion où divers points de vue avaient été exprimés relativement à la couverture des espèces. Ils se sont prononcés pour une approche élargie et ont précisé que les pêches ciblaient plus d'espèces que les sept espèces de la CMS, indiquant le MdE de l'IOSEA, qui couvrait toutes les espèces de tortues marines. Le Libéria a appuyé le Kenya.

24. L'Australie a changé d'idée et soutient maintenant l'inscription des sept espèces aux Annexes de la CMS. L'Australie a considéré logique d'inclure aussi toutes les espèces qui pourraient être inscrites par la suite aux Annexes de la CMS. Le Ghana a néanmoins soutenu l'inscription sur la liste des trois espèces initiales ainsi que l'idée de développer le MdE étape par étape et s'est inquiété de ce que l'inscription des sept espèces pourrait décourager les signataires potentiels. Il a par ailleurs souhaité que le MdE puisse bientôt se transformer en un accord contraignant.

25. L'Allemagne a rappelé que la CoP9 tenue à Rome immédiatement avant la deuxième réunion de négociation avait ajouté quatre autres espèces aux Annexes de la CMS. Les Parties ont été invitées à négocier des instruments pour les espèces inscrites à l'Annexe II. L'Allemagne s'est déclarée en faveur de l'inclusion de toutes les espèces figurant sur la liste de la CMS. Le Royaume-Uni et la Suède se sont ralliés à la position de l'Allemagne. La Guinée avait assisté aux deux réunions précédentes. Le délégué a rappelé que le consensus obtenu à Rome portait sur un instrument juridiquement non contraignant et qu'il était conscient, après la présentation de Mme Fowler à la réunion technique, que les Signataires avaient une tâche difficile pour renverser le déclin de l'espèce. La Colombie n'avait pas encore décidé s'il fallait inscrire seulement trois espèces, les sept espèces, voire des espèces supplémentaires. Une espèce sur sept seulement faisait l'objet d'une pêche ciblée dans les eaux nationales. D'autres instances s'occupaient aussi des questions de pêche. Maurice estimait que le MdE devait décider en toute indépendance quelles espèces inscrire et ne devait pas suivre automatiquement la CMS.

26. Le Congo a rappelé le débat de la réunion technique et a souligné que la réunion de Rome avait décidé de poursuivre un instrument non contraignant avec une annexe contenant seulement les trois plus grandes espèces originales. La République démocratique du Congo s'est demandée si l'Accord sur les gorilles constituait un précédent. Il couvrait les quatre sous-espèces alors que la liste originale de la CMS n'en couvrait qu'une.

27. La Commission européenne a signalé que les trois espèces originales avaient été inscrites avant la COP9 et que les quatre autres avaient été ajoutées à l'Annexe II à Rome. Deux espèces étaient maintenant incluses dans les deux annexes de la CMS. Ceux qui soutiennent l'inscription de seulement trois espèces devraient expliquer plus clairement la raison d'exclure les quatre espèces et donc de créer deux classes d'espèces de l'Annexe. On s'est également demandé comment les Parties à la CMS rempliraient leurs obligations au titre de la Convention si les quatre espèces étaient exclues.

28. Le Sénégal a appuyé les décisions prises à la COP9 à Rome et a soutenu l'inscription des sept espèces. La Human Society International était également présente aux trois réunions. Elle a appuyé l'opinion de l'Allemagne et a précisé que l'instrument étant non contraignant, il ne devrait y avoir guère d'opposition à l'inclusion des sept espèces.

29. Le Président a proposé qu'un groupe de travail soit établi pour décider s'il y avait lieu d'inclure les trois espèces originales ou les sept espèces. Ce groupe devrait trouver d'autres arrangements pour les quatre espèces. Les délégations qui ont souhaité participer comprenaient l'Australie (Président), l'Allemagne, Maurice, la Commission européenne, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis d'Amérique, le Kenya, l'Argentine, l'Espagne, les Seychelles, la Colombie et le Chili. L'Érythrée a demandé au Secrétariat des éclaircissements sur les incidences au cas où seulement les trois espèces originales seraient incluses. Le Secrétariat a estimé qu'il y avait un consensus pour inclure les trois espèces et qu'il fallait trouver un arrangement pour les quatre autres. Les Parties à la CMS avaient l'obligation d'établir des instruments pour les espèces inscrites à l'Annexe II. Le MdE serait toutefois non contraignant et la présente réunion offrait l'occasion d'examiner les questions et de trouver une solution amiable. Il faudrait aussi décider comment ajouter d'autres espèces. La Réunion des Signataires pourrait en être chargée ou le MdE pourrait intégrer automatiquement les listes établies par la COP de la CMS.

30. La Norvège a proposé que le groupe de travail soit un groupe à composition non limitée et a souligné que le texte actuel du MdE ne donnait aucune indication sur la procédure d'inscription aux Annexes (par exemple, l'inscription aux Annexes devrait-elle être décidée à la majorité ou par consensus). La Norvège a demandé si le MdE pouvait contenir d'autres espèces de requins indépendamment de leur statut auprès de la CMS. Le Secrétariat a confirmé que le MdE ne précisait pas comment les inscriptions futures seraient effectuées. La plupart des autres MdE de la CMS portait sur une espèce ou sur un groupe restreint d'espèces. Toutefois, le MdE récent sur les oiseaux de proie (Rapaces) couvrait une vaste gamme d'espèces. Des échanges de vues ont eu lieu en ce qui concerne la cohérence des listes entre la Convention mère, les Accords et les MdE, mais il a été généralement accepté que la Conférence des Parties (COP), la Réunion des Parties et la Réunion des Signataires respectivement étaient les organes souverains de la Convention, des Accords et des MdE.

31. ECOCEAN était aussi d'avis que le MdE devrait couvrir les sept espèces. La réunion des Seychelles avaient examiné seulement trois espèces mais, depuis, la CMS avait ajouté quatre autres espèces, et les Parties à la CMS devaient en tenir compte.

32. Des arrangements ont été conclus à appliquer lorsque le groupe de travail pourrait se réunir en bénéficiant d'une interprétation simultanée. Il a été décidé de convoquer une réunion le deuxième jour à l'heure du déjeuner.

33. L'Australie, qui présidait le Groupe de travail sur les espèces, a fait savoir qu'un consensus avait été atteint pour recommander que les sept espèces inscrites aux Annexes de la CMS soient incluses dans l'Annexe du MdE. Il a été noté que les instruments précédents de la CMS répertoriaient en général toutes les espèces couvertes par la Convention mère et en avaient même parfois ajouté d'autres. Néanmoins, l'idée d'appuyer un lien systématique avec la liste de la Convention mère n'a pas rallié les suffrages car il a été reconnu que tous les signataires n'étaient pas nécessairement Parties à la CMS et que le MdE était un instrument distinct, même s'il était négocié sous les auspices de la CMS.

Préambule

34. Le Secrétariat a expliqué que le préambule avait subi quelques légères modifications. On a transformé en verbes actifs les gérondifs et les adjectifs. L'Espagne qui s'exprimait au nom de l'UE avait le ferme espoir qu'un accord serait conclu mais estimait que le projet actuel était trop long. Le Royaume-Uni a proposé que la réunion se concentre d'abord sur la partie opérationnelle du texte et revienne plus tard au préambule.

35. De nombreuses modifications d'ordre rédactionnel ont été apportées pour faire en sorte que les termes employés soient plus conformes à un instrument non contraignant et, le cas échéant, pour utiliser un libellé semblable au texte et aux résolutions de la CMS. L'on s'est demandé s'il convenait d'utiliser le conditionnel ou le futur. Le représentant du Royaume-Uni a confirmé que le conditionnel était approprié pour un instrument non contraignant, tout comme le futur. Il a été décidé qu'il valait mieux éviter d'utiliser le futur. Les références au plan de conservation et de gestion /Plan d'action ont été changées en Plan de conservation en conservant le titre préféré. Une proposition du Sénégal tendant à ce qu'une référence soit ajoutée reconnaissant le rôle de la CMS dans la conservation des requins a été rejetée. Les participants se sont également penchés sur les divergences entre les versions dans les différentes langues.

Section 1: Champ d'application, définitions et interprétation

36. Le Secrétariat a signalé qu'il avait reçu de nombreux commentaires au sujet des définitions. Dans l'ensemble, les autres MdE de la CMS contenaient des listes de termes clés beaucoup plus courtes. Le point principal à résoudre portait sur la définition de « Signataire » et sur la question de savoir si une distinction devrait être faite entre États signataires (et ORIE) et organisations coopérantes.

37. Le second point était intitulé « Conservation et gestion » ou « Plan d'action », figurant en annexe. Les délégués ont établi que la conservation incluait le concept d'utilisation durable et ont exprimé des doutes au sujet de l'adéquation du terme « gestion » s'agissant de pêches qui ne pourraient pas être contrôlées par le biais du Plan, il y a eu consensus sur l'opportunité d'adopter l'expression « Plan de conservation ».

38. Ayant reçu de nombreux commentaires contradictoires au sujet de l'expression « état de conservation », le Secrétariat avait décidé de proposer une définition correspondant à celle utilisée par la Convention mère. Le Chili a fait observer qu'une grande incertitude régnait quant à l'abondance des espèces dans l'histoire et a proposé un nouveau libellé. Les Etats-Unis ont appuyé le Chili, ajoutant que la population historique des requins avait plus d'importance pour les espèces entièrement protégées que pour celles pour lesquelles une certaine prise en charge durable était envisagée. Le Royaume-Uni est convenu que le MdE pouvait adopter une définition distincte, mais que les Parties à la CMS devaient être conscientes de leurs engagements pour les espèces de l'Annexe I et a demandé un nouveau libellé à cet effet, que le Royaume-Uni a accepté de fournir, à ajouter aux alinéas d) et e).

39. La définition des plans d'action nationaux pour la conservation et la gestion des requins a été considérée superflue car on ne s'y référerait qu'une seule fois dans le texte.

40. L'Argentine a proposé une troisième définition des ORGP. Des deux options figurant dans le projet de MdE, l'Union européenne a estimé que la première était celle qui était la plus conforme à celle de la FAO. Les États-Unis d'Amérique ont cité d'autres exemples de définition de la FAO des mesures du ressort de l'État du port. Maurice, se fondant sur son expérience avec la CTOI, s'est encore prononcé pour la première option mais ne s'opposerait pas à un consensus. À la fin du débat, l'Argentine a fait une déclaration concernant les ORGP et a demandé que sa déclaration soit incluse dans le rapport de la réunion. La déclaration est jointe au présent rapport comme Annexe 3 dans la langue originale.

41. L'Espagne a proposé un nouveau libellé pour la définition de « enlèvement des nageoires de requin ». Le Chili a en général appuyé la nouvelle proposition. Les États-Unis ont exprimé des réserves en ce qui concerne les mots « à bord du bateau de pêche » car l'enlèvement des nageoires était souvent fait en tenant le requin contre le flanc du bateau et se

sont demandés s'il était pertinent de s'y référer. Le Royaume-Uni a estimé que le mot « carcasse » signifiait que le requin était mort alors que souvent le requin était rejeté en mer encore vivant.

42. On a jugé que la définition des « Signataires présents et votants » était inutile dans le MdE lui-même mais qu'il conviendrait de la garder dans le Règlement intérieur pour les Réunions des Signataires. La définition de signataire a été peaufinée pour inclure seulement les États (et les ORIE) et une définition distincte des « partenaires coopérants » a été ajoutée.

43. Le Cameroun a fait valoir que la définition de « effectuer un prélèvement » était assez complète car elle contenait le mot « prélever ». Cette définition avait été prise directement de la Convention mère, aussi a-t-il été décidé de ne pas l'amender. La Côte d'Ivoire a proposé de regrouper les définitions de « effectuer un prélèvement » et de « prélever ». Les Philippines ont suggéré d'ajouter « récolter » à la liste définissant « prélever ». La Norvège est convenue qu'il s'agissait d'un synonyme communément utilisé dans le contexte des pêches.

Section 2: Objectif

44. Certains commentaires reçus depuis la précédente réunion avaient été acceptés. Aucun autre commentaire n'a été formulé par les participants.

Section 3: Principes fondamentaux

45. Il a été envisagé de modifier l'ordre des paragraphes. Des références à la CITES et à la CDB ont été ajoutées. L'Argentine a demandé que l'on ajoute à la référence aux ORGP les mots « le cas échéant ». On a également revu la liste des parties prenantes, en proposant d'y inclure le tourisme et de faire une distinction plus nette entre communautés locales et pêcheries. Le Sénégal a proposé d'ajouter une référence au Principe 15 de la Déclaration de Rio.

Section 4: Plan de conservation

46. Cette section avait été examinée durant la réunion technique et l'UE avait présenté un texte révisé dans les trois langues de travail.

47. L'Espagne avait demandé de transférer une partie du texte figurant à l'Annexe III dans le corps du texte du MdE. La Colombie a signalé que la référence aux systèmes d'observateurs qui figurait auparavant dans le paragraphe 1 (m) de l'Annexe III avait été perdue. L'Espagne a expliqué qu'elle ne pensait pas que des plans d'observateurs fassent partie de la mise en application. Le Ghana a proposé de replacer les paragraphes dans un ordre plus logique.

Section 5: Application, soumission des rapports et financement

48. Le Secrétariat a fait savoir qu'il avait reçu de nombreux commentaires et que le projet de texte avait subi d'importantes modifications. L'Espagne souhaitait en général que le libellé reste conforme à un instrument juridiquement non contraignant et a proposé de supprimer les alinéas 16 c) et les paragraphes 17 et 18. Le paragraphe 16 c) pourrait être remplacé par la disposition équivalente figurant dans le MdE pour les oiseaux de proie (paragraphe 20 de cet instrument)¹. Le Chili a fait observer que le libellé devrait être adapté à l'environnement marin.

¹ MdE sur la conservation des oiseaux de proie, paragraphe 20: « Les Signataires s'efforceront de financer, à partir de leurs ressources nationales et d'autres sources, l'application sur leur territoire des mesures nécessaires pour assurer la conservation des oiseaux de proie. En outre, ils s'efforceront de s'aider mutuellement pour la réalisation et le financement de points clés du plan d'action, et ils rechercheront l'assistance d'autres sources pour le financement et la mise en œuvre de leurs stratégies ou mesures équivalentes ».

Les États-Unis d'Amérique ont demandé que les points concernant la formation et l'appui technique dans les paragraphes 17 et 18 soient maintenus. Le Sénégal et les Seychelles se sont ralliés aux États-Unis d'Amérique. La Norvège a mentionné le Fonds d'assistance établi au titre de l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants qui permet de participer aux forums des Nations Unies sur les stocks de poissons migrateurs.

49. Les États-Unis d'Amérique ont remarqué que le MdE ne contenait pas de dispositions concernant le budget, sauf en termes vagues. La première Réunion des Signataires devrait étudier comment le Secrétariat serait financé. L'Argentine a confirmé qu'elle se félicitait d'adhérer à un instrument non contraignant, mais s'est dite inquiète de ce que certains des éléments pourraient conduire à des engagements pour financer les activités.

Section 6: Réunion des Signataires

50. Cette section avait aussi subi d'importantes modifications, certaines des dispositions ayant été transférées en Annexe. Dans le nouveau projet de MdE, les tâches de la réunion des Signataires, décrites précédemment dans une section séparée, sont dans une Annexe séparée. La meilleure solution toutefois pourrait consister à regrouper sous une forme plus concise toutes les dispositions en un seul document, rendant ainsi superflue les annexes séparées.

51. L'Espagne a proposé que la première Réunion des Signataires soit organisée « dès que possible » et non pas « au plus tard un an après la date d'entrée en vigueur du présent Memorandum d'entente » et que la réunion des Signataires soit liée à la COP de la CMS. Elle a également estimé qu'il y aurait lieu de remanier les paragraphes 23 à 29 de façon à raccourcir le texte. Cela exigerait l'intervention d'un petit groupe de rédaction.

52. L'Argentine a insisté sur la nécessité d'établir un mécanisme permettant une collaboration, dans le cadre d'un arrangement simple mais complet et non contraignant, comme il se doit. La Norvège a jugé qu'il faudrait disposer de plus de temps avant la première Réunion des Signataires, citant d'autres instruments qui attendaient jusqu'à ce qu'un certain nombre de Parties aient soumis un premier rapport. La Réunion des Signataires devrait également être chargée d'apporter des amendements à l'Annexe énumérant les espèces, et de fournir des orientations plus claires sur ce que les rapports nationaux devraient contenir.

53. Les États-Unis d'Amérique ont préconisé de reporter le texte de l'Annexe IV dans la section 6. Ils se sont également demandés s'il fallait rattacher les réunions des Signataires du MdE à la COP de la CMS qui suivait un cycle triennal. La prochaine COP aurait lieu dans deux ans et au cas où la COP de la CMS ajouterait d'autres espèces de requins, les Parties non-CMS comme les États-Unis d'Amérique auraient besoin de temps pour examiner les conséquences pour l'inscription sur les listes du MdE. Mme Mrema a souligné les problèmes logistiques que pourrait poser la tenue des réunions des signataires du MdE parallèlement à la COP de la CMS. Le Royaume-Uni a estimé que les réunions dos-à-dos présentaient plus d'avantages que d'inconvénients.

54. Les États-Unis d'Amérique ont proposé de remplacer « conventions internationales pertinentes » par « instruments internationaux pertinents », ce dernier libellé étant moins restrictif. Pour sa part, l'Argentine a demandé la suppression du mot « internationales ». La Norvège a souhaité que les paragraphes 21, 22 et 23 soient remaniés et que les mots manquants « la Réunion des Signataires » soient ajoutés au début des paragraphes 25 et 26.

55. Le Sénégal a demandé si le correspondant désigné à la Section 5 devrait être le délégué à la Réunion des Signataires. Il a été décidé que ces décisions incombaient à chacun des États signataires et qu'elles ne devraient pas être prescrites dans le texte du MdE. La Norvège a

déclaré que le libellé semblait signifier que la participation à la réunion des Signataires était obligatoire et a également soulevé la question du quorum. Selon le Royaume-Uni, cette question pourrait figurer, le cas échéant, dans le Règlement intérieur prévu au paragraphe 20. L'Espagne était de l'opinion que l'Annexe IV contenant une description des tâches de la réunion des Signataires pouvait être éliminée. Les États-Unis d'Amérique étaient moins convaincus et estimaient qu'il serait utile d'inclure dans le corps du texte certaines des orientations. La Croatie souhaitait que la procédure relative aux amendements des annexes soit intégrée dans le MdE lui-même. Rapportant l'opinion du Groupe de travail, le Royaume-Uni a déclaré qu'il était recommandé que l'Annexe énumérant les espèces soit amendée par consensus.

Section 7: Comité consultatif

56. La proposition originale prévoyait un Comité consultatif dans lequel tous les Signataires seraient représentés, système reflétant celui utilisé pour la composition du Conseil scientifique de la Convention, qui comprenait aussi actuellement huit experts désignés collectivement. Pour pouvoir contrôler la composition générale du Comité consultatif, le Secrétariat a suggéré l'adoption d'une représentation régionale et/ou thématique. La Norvège a reconnu qu'il y avait des précédents à ce sujet où tous les pays pouvaient contribuer au débat mais où seuls les représentants régionaux pouvaient voter aux réunions.

57. L'Espagne a proposé de raccourcir le paragraphe 30 et que l'on donne au Comité la possibilité de travailler en recourant davantage aux moyens électroniques et aux réunions virtuelles pour son travail. Les réunions virtuelles permettraient à tous les signataires de participer pleinement; toutefois la Guinée a fait observer que certains pays n'avaient pas un accès universellement fiable à l'Internet ou au courrier électronique. Le Chili a ajouté que certaines questions méritaient d'être examinées en face à face et que l'on ne saurait nier l'utilité des réunions traditionnelles. La Nouvelle-Zélande s'est déclarée en faveur des réunions virtuelles qui réduisaient le besoin de parcourir de longues distances. L'Argentine a estimé que la mise en place d'un Comité consultatif pouvait aller à l'encontre de la nature non contraignante de l'instrument, mais est convenue qu'il fallait surveiller la composition du Comité et les charges pour son soutien. Les États-Unis d'Amérique ont compris les préoccupations de l'Argentine mais ont estimé qu'étant donné la nature très technique du travail du MdE, un comité de ce type serait très précieux. Les États-Unis d'Amérique ont également demandé quand le Comité consultatif se réunirait et comment la date de ses réunions serait fixée par rapport à la Réunion des Signataires. L'Espagne a proposé que le Président du Comité consultatif participe à la Réunion des Signataires.

58. Le Groupe de travail sur le Comité consultatif (Espagne, Norvège et Argentine) a fait rapport sur ses délibérations. Le Groupe a proposé d'adopter les mêmes régions que celles utilisées pour le Comité permanent de la CMS (Afrique, Asie, Europe, Amérique du Nord, Océanie, Amérique du Sud, Amérique centrale et Caraïbes, avec respectivement 2, 2, 2, 1, 1 et 2 membres. Le Secrétariat a expliqué la raison du choix des régions, du nombre des représentants auprès du Comité permanent de la CMS et de la procédure pour les élections. L'UICN a fait sienne l'idée d'un petit nombre de membres régionaux mais a estimé que les océans constitueraient une meilleure base que les continents. Le Royaume-Uni s'est demandé pourquoi le nombre de membres devrait être réduit alors que le nombre d'observateurs serait illimité.

Section 8: Secrétariat

59. Le Secrétariat a expliqué qu'une grande partie des détails figurant dans le projet précédent avait été transférée à l'Annexe V qui décrivait les fonctions possibles du Secrétariat.

60. L'Espagne a pensé qu'au départ il serait approprié que le Secrétariat de la CMS fournisse les services nécessaires et qu'il faudrait laisser à la première Réunion des Signataires

le soin de prendre une décision définitive. Les États-Unis d'Amérique ont proposé que l'Annexe V soit utilisée comme document pour la première Réunion des Signataires. Il a été proposé de garder la Section 8 comme elle figurait dans le projet de texte, à l'exception de l'alinéa c) qui devrait être supprimé.

61. L'Allemagne a rappelé aux participants le processus relatif à la «forme future» qui avait pour but de revoir la structure de la CMS et de la famille de la CMS. Le Royaume-Uni a déclaré que compte tenu de ce fait, il semblait approprié de procéder à des arrangements provisoires et de permettre à la première Réunion des Signataires de procéder à des arrangements permanents lorsque la «Forme future » sera définie plus clairement. Les États-Unis d'Amérique ont toutefois jugé que les possibilités d'engager davantage de ressources pour le MdE seraient majeures si les arrangements proposés par le Secrétariat étaient approuvés le plus rapidement possible. Les États-Unis d'Amérique, en tant que non-Parties à la CMS, se sont opposés énergiquement à l'établissement formel d'un lien quelconque avec le processus de « forme future » dans le texte du MdE. Malgré les craintes de quelques délégués selon lesquels le libellé devait être assez vague, il a été décidé que le texte devrait faire mention de l'établissement d'un Secrétariat permanent « dès que possible » étant entendu que cela permettrait au processus de la Forme future de suivre son cours.

62. L'Argentine a réitéré ses préoccupations concernant le texte qui imposait aux Signataires des engagements juridiques et financiers.

Section 9: Coopération avec d'autres organismes

63. Le Secrétariat a décrit les deux options proposées dans le projet. Le choix résidait entre quatre paragraphes détaillés ou un simple résumé de deux lignes et demie. L'Espagne était d'avis de conserver la référence à la CITES et à la CDB et de transférer le texte à la Section 3, paragraphe 6, qui énumérait les organismes avec lesquels le MdE devait s'engager.

Section 10: Dispositions finales

64. De légères modifications ont été apportées aux dispositions finales depuis la dernière réunion, la principale étant que le nombre de langues originales a été porté à cinq (anglais, français, espagnol, allemand et russe). Des participants ont demandé pourquoi la Convention ne s'en tenait pas à ses trois langues officielles (anglais, français et espagnol) et pourquoi l'allemand avait été ajouté alors que deux langues officielles des Nations Unies (arabe et chinois) n'étaient pas incluses. Ces cinq langues étaient celles citées dans l'Article XX de la Convention mère. Toutefois, cet Article n'attribuait aucun statut spécial à l'une quelconque des langues et certains participants ont exprimé des doutes quant au fait que la version anglaise devait être considérée comme « définitive ». De l'avis du Ghana, dans le cas d'un différend concernant l'interprétation, il serait utile de disposer d'une version définitive. La Norvège a insisté sur le fait que le MdE n'était pas contraignant et les États-Unis d'Amérique ont reconnu qu'il était peu probable que des différends se manifestent. L'Allemagne a proposé d'ajouter l'arabe étant donné qu'il s'agissait de la langue officielle de nombreux États. Avoir des textes en arabe pourrait renforcer la participation de pays de cette région représentée à la réunion uniquement par l'Égypte et l'Arabie saoudite. La Colombie a proposé que le chinois soit aussi pris en considération, la Chine étant un marché important pour les produits dérivés de requins.

65. Les États-Unis d'Amérique ont noté que l'expression « prendra effet » concernant le MdE convient mieux à un instrument juridiquement contraignant et a donc proposé de la remplacer par « commencera ». Maurice a proposé d'éliminer le paragraphe 42, car le rôle du Secrétariat de la Convention était mentionné au paragraphe 44. Sinon, la référence dans le paragraphe 44 pourrait être omise.

Point 7 de l'ordre du jour: Examen et adoption du projet de Plan de Conservation et de Gestion des requins migrateurs

66. M. David Hogan qui avait présidé la réunion technique a reconnu qu'il y avait encore trop de modifications à apporter au Plan de conservation pour pouvoir le finaliser durant la présente réunion. Il souhaiterait que davantage de temps soit consacré au perfectionnement de la version préliminaire. Beaucoup restait à faire pour concilier le Plan et la section 4. Le Royaume-Uni a précisé que le MdE devrait établir une procédure pour l'adoption du Plan de conservation et a décidé de proposer un libellé approprié, tandis que les États-Unis d'Amérique étaient confiants qu'en travaillant en liaison étroite au cours des prochains mois, il serait possible de présenter une version quasi définitive à la première Réunion des Signataires pour adoption.

67. De l'avis de l'Espagne, la première Réunion des Signataires devrait adopter le Plan par consensus des Signataires et des États observateurs. Les États-Unis d'Amérique se sont interrogés sur la légitimité procédurale d'une autorisation formelle aux observateurs de s'exprimer, mais ont reconnu qu'il pourrait être utile de tenir compte de leurs points de vue. Le Président a demandé qu'il soit pris bonne note de l'encouragement fourni à la première Réunion des Signataires pour adopter une approche aussi ouverte.

68. Les débats ont porté également sur de nouvelles divergences entre les versions des différentes langues et sur quelques observations d'ordre rédactionnel. Le Sénégal a fait remarquer qu'il n'était pas fait mention d'une formation pour aider à identifier les espèces et la Colombie a souligné que si le système des observateurs n'était pas mentionné spécifiquement dans le MdE, il devrait y être fait référence dans le Plan de conservation.

Point 8 de l'ordre du jour: Questions institutionnelles et financières, y compris des options des dispositions du Secrétariat

69. Il a été décidé de renvoyer l'examen des questions institutionnelles et financières jusqu'à la première Réunion des Signataires.

Point 9 de l'ordre du jour: Ouverture du Mémorandum d'Entente sur la conservation des requins migrateurs à la signature

70. La négociation du projet de texte ayant été conclue avec succès, Mme Mrema a annoncé que le Mémorandum serait ouvert pour signature à 18 heures ce soir-là après que le Secrétariat aura préparé les versions finales dans les trois langues officielles. La version finale du MdE est jointe au présent rapport comme Annexe 4.

Point 10 de l'ordre du jour: Date et lieu de la première Réunion des Signataires du MdE

71. Aucune décision n'a été prise quant à la date de la première Réunion des Signataires. Le Secrétariat consultera les Signataires en temps voulu.

Point 11 de l'ordre du jour: Autres questions

Rapport du Comité de vérification des pouvoirs

72. M. Oliver Schall (Allemagne) en tant que Président du Comité de vérification des

pouvoirs a fait part de ses conclusions. Les autres membres du Comité étaient le Costa Rica et la Guinée, et M. Marco Barbieri (Secrétariat) a fourni un appui.

73. Sur les quarante et une délégations de pays et d'organisations régionales d'intégration économique (ORIE) présentes, trente-neuf avaient présenté leurs pouvoirs. Trente-sept remplissaient entièrement les conditions pour pouvoir participer aux négociations et quatorze ont autorisé expressément leur représentant à signer le Mémoire final.

Atelier international à Brisbane

74. Les États-Unis d'Amérique ont appelé l'attention sur un atelier international tenu à Brisbane du 23 au 26 juin 2010 qui avait pour but de fournir des avis aux pêcheries du thon sur la manière de réduire les captures accidentelles de tortues, requins et juvéniles d'espèces ciblées.

Point 12 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

75. Après les remerciements d'usage aux organisateurs, au Secrétariat, aux interprètes et à tous ceux qui avaient contribué au succès de la réunion, le Président a déclaré la réunion close. La liste des participants figure à l'Annexe 5 du présent rapport.

Cérémonie de signature

76. Après avoir remercié M. David Hogan pour avoir présidé la réunion technique et félicité tous ceux qui avaient participé à la troisième réunion de négociation, Mme Mrema a invité les délégués prêts à le faire à signer le Mémoire.

77. Le représentant des Palaos avait signé plus tôt le MdE car il devait partir. À la cérémonie, les représentants des pays suivants ont ajouté leur signature: Congo, Costa Rica, Ghana, Guinée, Libéria, Philippines, Sénégal; Togo et les États-Unis d'Amérique. Le représentant du Kenya a signé le même jour mais plus tard.